



A S S O C I A T I O N  
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE  
fondée le 29 septembre 1983

La Chapelle, le 19 novembre 2007

Madame, Monsieur, chers membres de l'ASSC,

Le 14 septembre 2007, je vous ai écrit que le futur plan localisé de quartier (PLQ) serait soumis à l'enquête publique à la fin de cette année.

Il ne le sera qu'au début de l'année 2008 et il ne concernera que les parcelles sises sur la commune de Lancy.

Dans un premier temps, le conseil municipal de Lancy l'examinera, nous lui ferons connaître notre volonté d'être consulté et nos critiques à l'égard d'un projet qui vraisemblablement ressemblera au plan directeur de quartier (PDQ) n° 29298D.

Après l'ouverture de la procédure d'opposition, nous vous présenterons un contre-projet lors de ce qui constituera l'Assemblée générale ordinaire de l'ASSC. La date sera fixée en temps utile et communiquée dans les délais usuels.

L'assemblée prévue le jeudi 6 décembre<sup>1)</sup> à 19heures, à l'auditorium des TPG, s'adressera à nos membres du quartier de Chapelle nord qui élaboreront une convention pour l'établissement de servitudes croisées et à celles et ceux dont les parcelles seront grevées par la construction et l'exploitation de la liaison CEVA. Chacun bien sûr est le bienvenu!

Un chaleureux merci aux membres qui n'ont pas oublié d'acquitter la cotisation 2007.

Au nom du comité de l'ASSC, permettez-moi de vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'années et de former le vœu que l'an prochain vous soit clément.

Croyez, Madame, Monsieur, chers membres de l'ASSC, à l'expression de mes sentiments très cordiaux.

<sup>1)</sup> A tort, dans ma lettre du 14 septembre, j'avais indiqué le 7 décembre. Toutes mes excuses!